Image not found or type unknown

# Jeune femme bientot SDF , SVP j ai besoin de votre aide !

Par **OphelieP**, le **21/06/2010** à **14:17**

Bonjour à toutes et à tous.

Je m'appelle Ophélie et j'ai 28 ans. Ma situation sociale ne me permettant pas de louer un appartement, je n'ai d'autre choix que d'être hébergée au domicile de mon père. Lors d'une dispute, samedi (19/06), celui-ci m'a notifié qu'il me laissait, je cite, " 3 jours pour dégager ", et l'échéance, c'est demain...

Voici ma situation actuelle :

Je suis au RSA et travaille depuis près d'1 an dans une entreprise d'insertion, en CUI (Contrat Unique d'Insertion). Mon second CUI prend fin le 05/07/2010, et aucun renouvellement n'est possible. Je serai donc au chômage dans quelques jours.

Par ailleurs, durant ces deux contrats, j'ai travaillé dur, autant sur les chantiers que sur mon projet de formation. J'ai en effet déposé ma candidature pour une formation adulte de 10 mois, un Brevet Professionnel en travaux paysagers, que je devrais intégrer (si je suis sélectionnée) fin septembre 2010.

Si je deviens SDF, comment suivre une formation et obtenir mon diplôme ? Comment trouver un emploi et comment m'en sortir ? Moi qui vois enfin le bout du tunnel après plusieurs années de galère, aurais-je encore un avenir si je dois repartir a zéro, à 30 ans bientôt ?
Et, le plus important, qu'adviendra-t-il de moi, 1m60 pour 45 kg, ne sachant pas vraiment me défendre et n'ayant aucune expérience de la rue ? Je vis dans la région d'Aix-Marseille (13)et je n'ose pas meme imaginer ce que je risque !

Mon père est la seule personne qui peut me loger, et le seul lien familial qu'il me reste(ait)ici bas (on ne choisit pas sa famille !). Je n'ai nulle part ou aller à part dehors, et ma tente 3", c'est déjà ça.

Pardon si c'est long, et merci à ceux qui m'ont lue jusqu'ici . . .

Encore quelque précisions sur la situation de mon père :

Artisan à son compte, il est propriétaire de son logement, et possède un appartement à Marseille qu'il loue à des locataires, donc on ne peut pas dire qu'il soit dans le besoin... et il

me met dehors simplement parce qu'il en a marre de voir ma tête, me disant se foutre totalement de ce qu'il pourrait m'arriver, alors que moi, je suis dans le besoin...

Voici mes questions :

1- Mon père a-t-il le droit de me jeter dehors, avec préavis de 3 jours seulement ?

2- La loi me protège-t-elle dans mon cas ?

3- Quelles démarches, et à qui m'adresser ?

S'il vous plait, c'est URGENT, j'ai vraiment besoin de votre aide !

Par **eburnea**, le **04/02/2015** à **18:39**

Bonjour Demoiselle,
j'espère que tu as trouvé une solution. Moi, je suis une mère très sensible au bien être féminin, je ne roule pas sur l'or mais si je peux t'écouter, c'est avec plaisir.
Courage ma grande

Par **domat**, le **04/02/2015** à **19:09**

bjr,
j'espère que depuis 5 ans ophélie a réglé son problème.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés